



## **Compte-rendu**

Réunion plénière de la CPNE-FP du Mercredi 9 avril 2014

---

**Etaient présents :**

**Collège Employeur UNIFED :**

▪ ***Titulaires :***

FEGAPEI : Xavier DONDEY, Fabienne SEGUENOT

FEHAP : Gilbert LE PICHON, Alain CARREE, Virginie PREYSSAS

SYNEAS: Katia SMOLENSKY

UNICANCER: Sebastien BOSCH

**Collège Salarié :**

▪ ***Titulaires :***

CFDT : Laurent TERME, Claude DURU

CGT : Annie LECULEE, Isabelle DEVALOIS

FO : Elisabeth CERDAN

CFE-CGC : Jean-Baptiste PLARIER

CFTC : Patrick EDELINE

▪ ***Suppléants :***

CFDT : Philippe BEAUMATIN

**UNIFAF - DRED :** Estelle BACHER-CHAUVIN, Jean-Pierre DELFINO

**Secrétariat administratif et technique :** Sandra MACOINE

## REUNION PLENIERE DU 9 AVRIL 2014

### I – PROJET DE COMPTE RENDU CPNE-FP DU 5 FEVRIER 2014

2 compléments sont ajoutés par le collège salariés :

#### II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

- ✓ **Participation à la table ronde sur l’alternance intégrative organisée par l’UNAFORIS le 18.12.2013**

La phrase suivante est complétée comme suit (en gras) :

M. Dondey et Mme Léculée ont participé à cet événement **et ont soutenu les positions de notre branche (attachement à l’alternance intégrative et au tutorat...)**. Beaucoup d’étudiants étaient présents.

#### X – Questions diverses

- ✓ **Dispositif de formation à la médiation en Guyane**

Le collègue salarié ajoute le paragraphe suivant en fin de point :

*« Le collège salariés se montre réservé quant à la conception d’une certification sur l’emploi de médiateur propre à la Guyane. Selon lui, le métier de médiateur doit être transversal. »*

### II - FONCTIONNEMENT DE LA CPNE-FP

#### **1. Secrétariat technique**

Point non abordé.

#### **2. Point sur l’Activité du Bureau**

- **Rencontre avec Bureau OPCA du 11 Mars 2014**

Un compte-rendu de cette rencontre a été remis aux membres de la CPNE-FP.

- **Courrier de l’ADAPSS Ile-de-France – RDV prévu le 24 Avril 2014**

L’ADAPSS Ile-de-France nous a adressé un courrier au nom des CFA de la Branche nous faisant part de leurs inquiétudes quant à l’avenir de l’apprentissage au sein de la branche. Ils auraient été destinataires d’informations leur indiquant que la CPNE-FP entendrait réduire son engagement.

Les membres de la CPNE-FP s’étonnent de ces bruits de couloirs d’autant qu’il ne s’agit pas de la position de la CPNE-FP qui souhaite bien au contraire le maintien de ce dispositif.

La présidence paritaire de la CPNE-FP profitera également de cette occasion pour recueillir des informations auprès des représentants de l'ADAPSS sur le projet de création d'une fédération des CFA.

- **Saisine de la DR CPNE-FP Rhône Alpes – RDV prévu le 24 Avril 2014**

La Présidence paritaire de la DR CPNE-FP Rhône Alpes formule plusieurs demandes auprès de la CPNE-FP concernant l'apprentissage et souhaiterait pouvoir en échanger lors de ce rendez-vous :

- La reconduction de la labellisation de la SEPR pour les formations d'ES et ME.
- La labellisation de la SEPR pour la formation d'EJE à compter de septembre 2014
- Augmenter le nombre d'apprentis accueillis de 70 (tel que prévu dans la convention de labellisation) à 80 places.
- La labellisation de l'IFIR pour les formations d'infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, masseur-kiné à titre expérimental et d'AMP.

Concernant le 4<sup>ème</sup> point, les membres de la CPNE-FP font remarquer que les formations d'AMP et de Kiné ne sont pas ouvertes au financement de l'apprentissage et ne peuvent donc pas bénéficier de prises en charge par l'OPCA. Ce rendez-vous permettra donc de préciser le cadre de l'apprentissage dans la branche.

En Rhône Alpes, la CPNE-FP labellise le CFA SEPR pour accueillir 70 nouveaux apprentis par an lequel ne propose à ce jour que 2 formations parmi les 13 actuellement prioritaires. Nombre d'employeurs de la branche (notamment le centre Léon Bérard de Lyon) souhaiteraient pouvoir disposer d'une offre sanitaire en nouant un partenariat avec un autre CFA qui lui serait dédié aux formations sanitaires.

Lorsque le CFA de branche ne propose pas certaines formations prioritaires pour lesquelles une forte demande existe, il pourrait être opportun de labelliser un autre CFA pour couvrir les besoins.

Le collège salarié indique qu'avant d'entreprendre cette démarche, il souhaite au préalable avoir une visibilité de l'enveloppe apprentissage à venir compte tenu de la réforme et de l'accord qui sera négocié au niveau de la branche.

- **Saisine d'UNIFAF PACA – composition du CA du GIAPATS**

Les Présidences paritaires de la DR CPNE-FP et de la DRP UNIFAF PACA ont adressé un courrier conjoint à la CPNE-FP l'alertant sur la composition du Conseil d'Administration du CFA GIAPATS composé essentiellement d'organismes de formation.

A ce jour, la procédure de labellisation ne prend pas en compte la composition des CA des CFA. UNIFAF indique qu'il n'est ainsi pas en mesure de supprimer le financement octroyé à ce CFA sur simple motif que son CA n'est composé que d'organismes de formation.

Mme Lecerf, Déléguée aux affaires juridiques d'UNIFAF, a commencé à travailler sur cette question d'autant plus que la loi du 5 mars 2014 interdit le cumul de mandats administrateur d'un CFA et responsable d'un organisme de formation. Cet argument sera opposable aux CFA de la branche à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

- **Courrier de demande de RDV à l'ARF**

La Présidence paritaire de la CPNE-FP est en cours de préparation d'un courrier de demande de RDV à l'ARF comme cela en avait été décidé en janvier dernier.

### **III – APPRENTISSAGE**

#### **A. Rentrée 2014 – Proposition avenant à la convention 2011-2013**

Les CFA ont été labellisés par la CPNE-FP jusqu'au 31 Décembre 2013. La négociation relative à la formation n'ayant pas encore débuté, la Présidence paritaire propose, en l'absence de visibilité, de proroger d'un an les conventions 2011-2013 par voie d'avenant.

M. Delfino, Directeur Général d'UNIFAF, précise que le mode de financement des CFA actuellement pratiqué dans la branche, à savoir le remboursement sur la base de justificatifs de présence au même titre que de la formation continue, n'est pas conforme à la réglementation qui prévoit le versement d'une subvention.

#### **B. Incidence de la réforme sur les moyens alloués à l'apprentissage**

M. Delfino a réalisé une présentation concernant l'impact de la réforme sur l'apprentissage et nous faisant part des nouvelles règles qui s'appliqueront à l'apprentissage.

Cf. document de JP Delfino.

Il convient toutefois de rester prudent quant aux simulations réalisées dans cette présentation car la négociation sur la formation professionnelle qui débutera prochainement aura un impact également.

Les membres de la CPNE-FP se déclarent favorables, à la définition de priorités régionales au sein d'une liste nationale de diplômés prioritaires.

Force est de constater également que nombre de conseils régionaux se désengagent du financement de l'apprentissage, laissant pour notre branche, UNIFAF comme principal contributeur. A titre d'exemple, le CFA ESSAS de Picardie, sur un budget de 330 000 €, UNIFAF contribue à hauteur de 325 000 €.

Compte tenu du fort recul du nombre d'apprentis dans notre branche (télescopage des emplois d'avenir), nos représentants en DR CPNE-FP tout comme les CFA disposent de peu d'arguments pour solliciter des moyens auprès des conseils régionaux.

#### **C. Projet de questionnaire aux CFA**

Afin d'obtenir une meilleure connaissance des CFA labellisés par la CPNE-FP, la Présidence paritaire a préparé un projet de questionnaire à leur attention.

Les informations recueillies par ce questionnaire nous permettront de préparer la campagne de labellisation 2015, de mettre en place un suivi des personnes formées, tout comme de communiquer à la CPB, qui négociera l'accord sur la formation, des éléments chiffrés relatif à l'apprentissage dans notre branche.

A cette occasion il est également convenu de demander annuellement à chaque CFA, un suivi du taux d'insertion dans l'emploi de chaque jeune ayant obtenu son diplôme. Il semble en effet nécessaire de pouvoir mesurer les effets de l'apprentissage sur l'insertion durable dans l'emploi des jeunes.

## IV - DISPOSITIFS CPNE-FP COPILOTES AVEC UNIFAF

### A. Formation rénovée de Moniteur d'Atelier

#### • Comité de pilotage du 27 Mars 2014

Concernant les réseaux, étaient présents pour l'AFPA 3 représentants et pour l'UNAFORIS Nathalie Bourguet (Chargée de mission), M. Claude Noel (Directeur de l'IRTESS) et Paul Heulin (directeur du CEFRAS).

Au cours de ce COPIL, la Présidence a rappelé à l'UNAFORIS et à l'AFPA que dans les régions participant à l'expérimentation, les formations de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe ne devaient plus être proposées y compris par les opérateurs non porteurs de l'expérimentation : certains organismes du réseau UNAFORIS (ARIFTS, en Pays de Loire, Institut Saint Simon en Midi Pyrénées....) continuent de dispenser la formation de Moniteur d'Atelier 2<sup>ème</sup> classe.

#### 1) Modifications proposées par la DRED par rapport au référentiel du 19 Avril 2013

- Les propositions de modification du référentiel formulées par la DRED sont validées par les membres de la CPNE-FP :
  - Modification de la formulation d'une compétence.
  - Le public cible : pour les demandeurs d'emploi et les personnes en reconversion professionnelle, parmi les prérequis proposés par la DRED, les membres de la CPNE-FP souhaitent remplacer le terme stage par mise en situation professionnelle. Concernant le CAP, ce prérequis n'étant pas demandé pour les salariés en activité, la même démarche est proposée pour les demandeurs d'emplois.
  - Modification de rédaction concernant la formation portant sur les écrits professionnels et l'informatique.
  - Modalités de formation.
  - L'évaluation.

#### 2) Points concernant la certification

- Compte tenu des tests réalisés fin janvier qui démontrent la nécessité de former les membres de jury dans la conduite de l'entretien permettant d'identifier et d'évaluer des compétences, les membres du groupe de travail suggèrent aux partenaires sociaux **que tous les formateurs et membres de jury professionnels devront être formés à l'évaluation.**
- La CPNE-FP autorise les membres du jury d'évaluation à informer les candidats sur les notes obtenues après délibération du jury et seulement aux candidats.

#### 3) Les référents

Le collège salariés souhaite remplacer le terme « référent » dans lequel la notion d'encadrement n'est pas présente par « tuteur ».

Le collège employeurs considère quant à lui que la notion de tuteur renvoi à autre chose et n'est pas adaptée dans le cas de salariés en activité.

Après différents échanges, il est convenu de remplacer le terme « référent » par « tuteur référent ».

#### **4) Les régions pressenties pour 2014 /2015**

- Rappel des régions qui devraient ouvrir une session de la formation rénovée de Moniteur d'atelier à l'automne 2014 :
  - Nord-Pas-de-Calais
  - PACA
  - Rhône Alpes
  
- L'IRTS de Bourgogne porte seul l'expérimentation en Franche Comté. Compte tenu de fortes demandes des ESAT dans cette région, demandes auxquelles l'IRTS est en mesure de répondre, l'IRTS pourrait soumettre à la CPNE-FP une demande d'ouverture de session supplémentaire en Franche Comté mais toujours sous le patronage de l'IRTS Bourgogne. Les membres de la CPNE-FP seraient favorables à une ouverture de session supplémentaire avec financement de droit commun à condition que l'AFPA entre dans l'expérimentation en Bourgogne. Il convient en effet de rappeler la nécessaire collaboration entre les 2 réseaux qui a conditionné le choix de la commission.
  
- Pour l'automne 2015, la DRED préconise l'extension de l'expérimentation aux régions suivantes : Ile-de-France, Lorraine et Bretagne. Un courrier sera adressé par la CPNE-FP à l'AFPA et l'UNAFORIS pour les informer de ce choix pour 2015.

#### **5) Modification de la liste CPNE-FP**

La DRED préconise d'apporter les modifications suivantes :

- Dans la catégorie « Autres formations » page 5, ajouter la précision suivante pour les formations de Moniteur d'Atelier 1<sup>ère</sup> classe et 2<sup>ème</sup> classe : « sauf dans les régions où est déployée la formation de branche de moniteur d'atelier ».
  
- Dans la catégorie « Autres formations » page 6, concernant la maîtrise du socle de compétences clés des métiers du sanitaire, social et médico-social : supprimer la mention 14 modules de formation.
  
- Page 7 : modifier ainsi « Le socle de compétences clés des métiers du sanitaire, social et médico-social » car la DRED va proposer un regroupement des modules.

Ces modifications seront intégrées et la liste mise à jour sera envoyée à l'OPCA.

#### **6) Prise en charge des coûts de certification**

Le comité de pilotage du 27 Mars 2014 s'est interrogé sur la prise en charge des frais liés à la certification, notamment ceux inhérents à l'organisation des jurys.

La convention signée entre l'UNIFAF, l'AFPA et l'UNAFORIS prévoit la prise de charge des frais liés à la certification sous la désignation « autres frais nécessaires à la mise en œuvre de la formation et à l'évaluation ».

Toutefois, quid de la prise en charge des frais des jurys professionnels (donc non rattachés aux organismes de formation) ?

UNIFAF estime à près de 115 € par candidat le coût lié à l'organisation de jurys professionnels x 4 régions = 8 970 €.

Les membres de la CPNE-FP estiment que ce coût doit être intégré dans le coût horaire de prise en charge et proposent qu'un accord tarifaire soit négocié avec l'AFPA et l'UNAFORIS.

### **7) Poursuite des anciennes formations de Moniteur d'atelier (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> classe)**

Certaines régions, qui ont pourtant intégré l'expérimentation, continuent de proposer les « anciennes » formations de Moniteur d'Atelier :

- Midi-Pyrénées : l'Institut Saint Simon continue de proposer la formation de Moniteur d'atelier 2<sup>ème</sup> classe. La Présidence paritaire a échangé avec l'UNAFORIS sur ce point, il semblerait qu'il ne la propose qu'aux demandeurs d'emploi. Ce point est en cours de vérification.
- Pays de la Loire : l'ARIFTS continue de dispenser la formation de Moniteur d'atelier 2<sup>ème</sup> classe. L'UNAFORIS a demandé une dérogation pour permettre à cet organisme de continuer à dispenser pour 1 an la formation de MA 2<sup>ème</sup> classe pour les raisons suivantes :
  1. L'ARIFTS n'aurait pas totalement saisi le sens du courrier de la CPNE-FP : il pensait que seuls les organismes porteurs de l'expérimentation n'avaient plus le droit de dispenser les anciennes formations et non pas tous les organismes de la région expérimentale.
  2. Certains candidats ont été présélectionnés par les employeurs.

UNIFAF Pays de la Loire aurait indiqué à l'ARIFTS qu'elle n'assurerait pas de prise en charge pour ces formations MA 2<sup>ème</sup> classe, ce qui surprend la CPNE.FP.

La Présidence paritaire de la CPNE-FP organisera une conférence téléphonique avec la DRED pour préparer sa rencontre avec l'UNAFORIS le 24 Avril 2014.

### **8) Matrice du guide d'évaluation**

En page 11 figure le tableau de synthèse des épreuves : 2 épreuves de 30 minutes chacune soit 1h30 au total avec le même jury.

Le collège salarié s'interroge sur le fait que les candidats aient affaire à un même jury : si cela se passe mal lors de la première épreuve, ne sera-t-il pas désavantagé pour les autres épreuves ?

Le collège salariés souhaiterait davantage de prévisions sur les différents cas de figure possibles :

- Que se passe-t-il si le candidat échoue à une ou plusieurs épreuves ?

- Quel est le délai d'attente pour la/les repasser ?

La prochaine réunion du Comité de pilotage se tiendra le 26 Septembre 2014 à 10h à UNIFAF.

## **B) Surveillant(e) de Nuit Qualifié(e) et Maître (sse) de maison**

La DRED a préparé une note pour les membres de la CPNE-FP présentant l'état d'avancée des travaux qui ne sont pas encore aboutis. Les groupes experts SNQ et MM se sont réunis 3 fois pour le moment.

Différentes questions sont posées aux membres de la CPNE-FP ce jour :

### **- Concernant l'activité « Assurer l'entretien des locaux »**

Le groupe experts préconise de ne pas mentionner cette activité (qui a été rencontrée dans certains établissements) cette activité peut à titre connexe être assurée par les surveillants de nuit, mais la formation ne doit pas porter sur ce point.

La CPNE-FP retient cette proposition, il s'agit d'une tâche supplémentaire qui pourra être demandée aux SNQ mais elle ne fera pas partie du référentiel.

### **- Concernant les certificats PCS1, SST et EPI**

Le groupe experts préconise de s'aligner sur l'option prise par la formation de SVN, à savoir obtention du certificat PSC1 ou SST (au choix) + certificat EPI obligatoire.

La CPNE-CP vérifiera si des modifications ne sont pas intervenues à ce niveau et qui viendraient impacter le contenu de ces formations.

### **- Concernant l'activité « assurer la prise de médicaments »**

L'activité « assurer la prise de médicaments » est encadrée par l'article R 4311-4 du Code de la Santé publique et peut être assurée par les infirmiers avec la collaboration d'autres professionnels dont sont cités les aides-soignants, les auxiliaires de puériculture et les AM. Le SNQ ne peut donc à ce titre exercer cette activité.

Toutefois, l'article L 313-26 du CASF prévoit « l'aide à la prise de médicaments » en qualité d'accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante qui est davantage en adéquation avec les activités vers lesquelles la CPNE-FP veut faire évoluer le SQN.

Le titre de l'activité sera donc modifié en « aide à la prise de médicaments » et la référence à l'article L 313-26 du CASF sera inscrite.

### **- Concernant l'articulation référentiel d'activités/de compétences/ de certification-évaluation/ de formation**

Le groupe experts préconise de maintenir le référentiel de formation adossé au référentiel de certification/évaluation.

La CPNE-FP approuve cette proposition.

Le collège salariés formule des remarques sur le référentiel d'activités :

- Activité n°2 - Accompagner les nuits :
  - le collège salariés estime les formulations « préparer au coucher » et « préparer au réveil » inadaptées aux activités du SNQ.
  - Il souhaite faire remonter l'activité « mobiliser le ou les interlocuteurs ad hoc, faire appel au cadre d'astreinte » en première position.
- Activité n°3 – Assurer les soins d'hygiène et de confort :  
 Le collège estime que cette activité requiert une formation spécifique afin d'appréhender l'intimité de la personne. Leur rôle est d'assurer la sécurité des personnes et non de remplacer les aides-soignants.

La DRED précise que cette activité a été inscrite car dans l'évaluation elle constituait le cœur des activités des SNQ et que sa part allait en s'accroissant.

Lors de la réunion plénière de la CPNE-FP du 10 Juillet 2014, la DRED fera une proposition de processus de labellisation afin qu'il puisse démarrer au 2<sup>ème</sup> semestre.

### **C) DSB VAE Travail social et sanitaire**

L'évaluation réalisée début 2014 sur le fonctionnement des DSB-VAE portés par la Branche montre la pertinence du dispositif et le fait qu'il apporte des réponses à des besoins de salariés de la Branche.

Elle souligne aussi certaines difficultés dans la mise en oeuvre opérationnelle d'un dispositif dont les ambitions sont larges et peuvent apparaître contradictoires. En effet, le DSB tel qu'il a été conçu se veut un dispositif à la fois collectif (appui méthodo, séquences formatives...) et individualisé (entrées permanentes...).

De ce fait, les ajustements sont réalisés au quotidien et souvent sous la contrainte.

La question du maintien de certains diplômes très peu demandés (DEMF..) se pose également.

Il ne faut pas non plus oublier que certains pôles ressources ne fonctionnent pas (Ile-de-France notamment) : la précédente campagne de labellisation exigeait un pôle par région, ce qui a obligé les organismes de formation à se rapprocher ou à créer une association ad hoc pour chapeauter le dispositif.

La DRED indique que pour être en mesure de disposer d'une offre de formation opérationnelle au 01 Janvier 2015, la CPNE-FP devra obligatoirement se positionner lors de la réunion plénière du 10 Juillet 2014. Faute de décision à cette date, il conviendra de proroger les labellisations.

Compte tenu de la technicité des points à trancher, un groupe de travail de la CPNE-FP est programmé le 20 Mai 2014 à 14h à UNIFAF.

## **V - ETATS GENERAUX DU TRAVAIL SOCIAL**

### **A. Comité de pilotage du 18 Mars 2014**

Compte tenu des sujets confiés aux territoires, 3 renaissent plus particulièrement dans le champ de la CPNE-FP, à savoir :

- La complémentarité des métiers du travail social et de l'intervention sociale : thème confié au territoire Ile de France.
- L'organisation du travail, le management et les parcours professionnels : thème confié au territoire Sud-Ouest.
- La formation initiale et continue : thème confié au territoire Ouest.

Certains membres de la CPNE-FP également membres des DR CPNE-FP des territoires cités ci-dessus font un retour de leur participation aux réunions organisées localement.

Le fonctionnement des assises territoriales est très différent d'un territoire à un autre.

Il semble toutefois difficile d'identifier les réels enjeux et intérêts de cet événement compte tenu du très grand nombre d'acteurs mobilisés.

## **VI- DELEGATIONS REGIONALES DE LA CPNE-FP**

### **A. Suivi DR CPNE-FP**

Géraldine Adam a réalisé avant son départ un dernier point sur l'activité des DR CPNE-FP sous forme de tableau qui est remis aux membres de la CPNE-FP.

Les membres du collège salariés indiquent que les informations figurant dans ce tableau lui semblent éloignées des retours qu'ils peuvent avoir de leur mandats régionaux. Il serait important de pouvoir réunir rapidement nos représentants afin de pouvoir échanger avec eux.

Il semblerait que la consigne donnée d'échange de comptes rendus des réunions entre les DR CPNE-FP et les DRP UNIFAF se mette en place difficilement. Or la nécessité de ce partage d'information apparaît indispensable pour assurer une complémentarité et une coordination des travaux (notamment pour les PRA) entre ces 2 instances.

Le suivi des activités des DR CPNE entrepris antérieurement (dates et thèmes des réunions, présences) doit être poursuivi, dans un souci d'une meilleure lisibilité de leurs actions.

### **B. Projet plaquette régionale**

Un projet de plaquette régionale a été préparé par la Présidence paritaire de la CPNE-FP et le secrétariat technique.

Quelques remarques sont formulées :

- Le retrait des références nominatives pour éviter de modifier la plaquette à chaque changement de Présidence ;
- Modifier le schéma : positionnement de l'Observatoire vis-à-vis de la CPNE.FP.

Le projet de plaquette est validé et il sera proposé à chaque DR CPNE.FP, à qui il appartiendra de compléter la partie « les caractéristiques de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif en région » à partir des données de l'enquête emploi 2012.

### **C. Réunion nationale DR CPNE-FP**

Il est convenu de fixer la prochaine réunion nationale conviant les Présidences paritaires des DR CPNE-FP le 19 Septembre 2014.

### **VII – PSE**

Cf. tableau remis aux membres de la CPNE-FP.

M. Nicolas BENKO, Responsable formation de la Croix-Rouge Française, a présenté les éléments des 2 PSE soumis aux membres de la CPNE-FP.